

Conseils de quartier du 9^e : fiche synthétique

Conseils de quartier (CQ)

- ▶ Issus de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie locale
- ▶ Espace d'information et de dialogue, de propositions, d'initiatives, d'avis
- ▶ 117 conseils de quartier à Paris, 5 dans le 9^e (Pigalle-Martyrs, Anvers-Montholon, Faubourg Montmartre, Opéra-Chaussée d'Antin, Blanche-Trinité)
- ▶ Compétence des mairies d'arrondissement pour définir leur fonctionnement

Rôle des CQ

- ▶ Consulter les habitants, commerçants, associations... et relayer leur parole auprès des élus.
- ▶ Transmettre aux habitants toutes les informations utiles à la vie et à la participation locales.
- ▶ Être consultés sur des projets intéressant le devenir du quartier, donc pouvoir proposer des projets d'aménagement, d'animation, d'amélioration du cadre de vie, de mise en valeur et de protection du patrimoine...
- ▶ Participer aux actions transversales des instances de démocratie locale : comités inter-quartiers, manifestations organisées par la mairie, initiative et soutien de projets au Budget Participatif, Comités des usagers, Comité local de lutte contre le bruit, Forum des associations...
- ▶ Préserver et mettre en valeur des éléments remarquables du patrimoine.

Composition des CQ (dans le 9^e)

- ▶ Ouverts à toute personne qui réside, exerce une activité professionnelle ou associative, ou scolarise ses enfants dans le quartier.
- ▶ Animés par un bureau, composé :
 - du Maire ou de l' élu référent
 - de 18 habitants tirés au sort sur une liste de candidats (si possible, au moins 4 sont âgés de 16 à 30 ans ; la parité hommes-femmes est recherchée)
 - de 9 personnalités qualifiées désignées en Conseil d'Arrondissement

Il est fait appel à la liste complémentaire de 6 membres tirés au sort en cas d'affaiblissement de la participation.

Fonctionnement des CQ

- ▶ Mandat de 3 ans
- ▶ Se réunissent régulièrement en réunion de bureau
- ▶ Organisent des réunions publiques intéressant le 9^e
- ▶ Sont réunis en réunion plénière chaque année en vue d'un bilan

Budget participatif

Quelques projets déposés par les CQ et votés par les habitants du 9^e :

- ▶ Aménager le parvis de l'église Notre-Dame-de-Lorette et la rue Bourdaloue
- ▶ Créer un nouvel espace de vie aux abords du CPA Valeyre
- ▶ Rénover le monument de Gavarni place Saint-Georges...

Autres actions

- ▶ Dépôt et suivi de projets votés au Budget participatif.
- ▶ Marches exploratoires : faire émerger des projets généraux, identifier des emplacements pour le mobilier urbain, se concentrer sur des thématiques ciblées (ex : propreté, sécurité, végétalisation place Juliette Drouet...)
- ▶ Mise en valeur des spécificités du quartier : comités inter-quartiers (Métiers d'art, Jazz, Transition écologique, Charivari, Cinéma), protection des peintures peintes rue Hippolyte Lebas, livrets patrimoniaux...

Budget des CQ

Budget annuel alloué par le Conseil de Paris à chaque CQ, inscrit à l'état spécial de l'arrondissement :

- ▶ dotation de fonctionnement : **3 306 €**
- ▶ dotation d'investissement : **8 264 €**

Exemples de dépenses :

- Fonctionnement : fêtes (d'été, de Noël, des voisins) avec des habitants, associations et commerçants du 9^e pour créer du lien et les mettre en valeur, concerts, buffets, vide-greniers, rencontres avec les artisans d'art...
- Investissement : table de ping-pong au square d'Anvers, parcours patrimoniaux en ligne, boîtes à livres dans chaque square du 9^e, cendriers de rue, stations de réparation de vélos, végétalisation, vélo-cargo pour les associations du 9^e...

Informations complémentaires : [Tout savoir sur les conseils de quartier du 9e - Mairie du 9^e](#)